# Alliance de comportementPour les membres des comités nationaux de l’Église Unie du Canada

## Contexte et raison d’être

L’Église Unie du Canada cherche à consolider les relations fondées sur des comportements et des manières d’être qui démontrent nos engagements chrétiens en paroles et en actes. Cette alliance de comportement à l’intention des membres des comités nationaux fournit des lignes directrices pour aider ces membres à collaborer efficacement dans le respect de la liberté des relations d’alliance pour le bien de l’ensemble de l’Église Unie.

L’alliance de comportement contribue à créer un environnement plus sûr et un cadre propice à la compréhension, à l’approfondissement du dialogue et à la cocréation d’une communauté interculturelle. Elle fournit également des lignes directrices sur la manière dont les membres des comités peuvent être tenus responsables et accroître leur efficacité par leur comportement au sein des comités. L’alliance n’a pas pour but d’être punitive ; elle se base sur les relations et les responsabilités mutuelles.

Cette alliance accompagne l’engagement de l’Église Unie à respecter les règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance, les aspirations en matière d’équité et les sept enseignements sacrés ; elle vise à honorer notre diversité. La mise en œuvre de l’alliance de comportement permet la prise de décisions créatives et transformatrices. Elle s’adresse aux membres des comités et n’a pas la même orientation que le code de conduite éthique en milieu de travail, qui est destiné au personnel du Conseil général et des conseils régionaux.

## Interprétations théologiques

Qu’est-ce qu’une alliance ? Une alliance est un accord relationnel.

Du point de vue théologique, les Écritures décrivent l’alliance comme la relation que Dieu a avec la création. Dans l’histoire de Noé, Dieu s’allie avec l’ensemble de la création, et fait des promesses à toute la création. Dans l’ensemble des Écritures, il est dit que Dieu continue de choisir de conclure des alliances, pour lesquelles il fixe les conditions de la relation, et que les gens choisissent librement de vivre dans une alliance. Parmi les alliances connues, citons l’alliance avec Noé et toute la création (Genèse 9), l’alliance avec Abram/Abraham et Saraï/Sarah (Genèse 12 et 15), l’alliance avec les Israélites en Égypte (Exode 6), les dix commandements (Deutéronome 5), l’alliance avec Ruth et Naomi (Ruth), l’alliance avec David (2 Samuel), et une alliance renouvelée (Luc 1). Ces alliances, et d’autres encore, reposent sur des comportements de responsabilité et d’obligation, sur une relation avec la totalité de la création et sur la vision de la plénitude et de la bonté pour toute la création : shalom.

L’alliance est bâtie sur la diversité des opinions réunies dans un dialogue et une prise de décisions visant à améliorer l’ensemble de l’Église et nos relations dans la société. La création d’une alliance de comportement s’appuie sur *Notre foi chante* et sur les Écritures.

*Notre foi chante* nous rappelle comment former une communauté :

En Dieu et avec Dieu,

nous pouvons orienter nos vies vers des relations justes

les uns, les unes avec les autres et avec Dieu.

Nous pouvons trouver notre place comme un fil dans le tissage de la vie ;

croître en sagesse et en compassion ;

reconnaître que nous appartenons à une même famille.

*Notre foi chante* précise également :

Aussi chantons-nous une Église

qui cherche à poursuivre l’histoire de Jésus,

en donnant corps à la présence du Christ dans le monde.

Le Christ nous appelle à lui répondre ensemble,

communauté de gens de foi, brisés mais pleins d’espoir,

 qui aiment ce qu’il a aimé,

vivent ce qu’il a enseigné,

cherchent à servir Dieu dans la fidélité,

ici et maintenant.

Le peuple mohawk offre l’enseignement appelé *Akwe Nia’Tetewá:neren*, qui signifie « toutes mes relations ». Cet enseignement nous rappelle que nous sommes liés et que cette relation nous oblige à ne faire qu’un en pensée et en esprit dans les décisions que nous prenons ensemble. Ces mots ont été prononcés par des aînés et aînées autochtones et font partie de l’emblème de l’Église Unie pour nous rappeler notre engagement à approfondir nos relations spirituelles les uns avec les autres.

L’emblème de l’Église Unie présente les quatre couleurs de la roue de médecine. Ces couleurs symbolisent les nombreux enseignements que nous pouvons tirer des relations que les peuples autochtones entretiennent entre eux et avec le monde.

Des enseignements autochtones, nous retenons l’histoire du pacificateur qui nous a transmis la Grande loi de la Paix haudenosaunee, laquelle nous a appris l’importance de la paix et du respect de toute vie. La Grande loi de la Paix nous apprend à vivre en harmonie les uns avec les autres et avec le monde naturel.

Nous trouvons également de l’inspiration dans les Béatitudes, la partie du sermon de Jésus sur la montagne (Matthieu 5, 1-12), les suggestions pour la résolution des conflits (Matthieu 18, 15-20), et les comportements de communication et de médiation dans la communauté chrétienne primitive (Éphésiens 4).

## L’alliance de comportement

### Dans le cadre de notre alliance, nous sommes toutes et tous responsables les uns envers les autres

La personne ou les personnes qui président votre comité, en collaboration avec le personnel, sont responsables de veiller à ce qu’en tant que membre d’un comité national, vous :

* ayez des interactions avec les autres respectant les règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance et/ou les sept enseignements sacrés ;
* soyez respecté(e) en tant que membre contribuant à l’expression de l’appel et de la vision de l’Église Unie du Canada ;
* puissiez participer et vous exprimer de manière utile ;
* compreniez bien le mandat afférent au rôle qui vous a été assigné ;
* compreniez bien les limites du rôle qui vous a été assigné ;
* receviez la formation utile sur l’équité, la diversité et l’anti-oppression offerte par le Bureau du Conseil général, et sur leur application dans le travail de votre comité ;
* disposiez du temps et ayez accès aux ressources nécessaires pour mener à bien vos responsabilités ;
* receviez une rétroaction claire, des éclaircissements et des conseils si vous ne parvenez pas à vous acquitter de certaines responsabilités ;
* puissiez exprimer les défis auxquels vous faites face ou les obstacles à votre participation afin que, collectivement, ils puissent être surmontés avec créativité et grâce ;
* ayez les outils nécessaires pour régler les conflits ;
* puissiez communiquer avec un ou des membres du Comité chargé du respect de l’équité et/ou avec le personnel responsable de l’équité et de la lutte contre le racisme ;
* receviez remerciements et reconnaissance pour votre travail et votre apport ;
* receviez le remboursement des frais remboursables approuvés ;
* soyez dans un environnement sûr, libre de tout harcèlement et discrimination ;
* puissiez vous entretenir avec le personnel du Bureau du Conseil général (la personne responsable du programme pour l’engagement des membres) au sujet de toute difficulté que vous pourriez connaître, avec le personnel de votre comité ou avec le personnel du conseil régional, selon les besoins.

### Dans le cadre de notre alliance, chacun d’entre nous est responsable

En tant que membre d’un comité national, vous êtes responsable de :

* appliquer les sept enseignements sacrés et/ou les règles de conduite axées sur le respect et la bienveillance dans vos interactions avec les autres ;
* ne pas faire de discrimination et ne pas vous engager intentionnellement dans la déculturation ou dans des discours ou comportements qui sont – ou peuvent être perçus comme étant – racistes, sexistes, homophobes, transphobes, capacitistes, discriminatoires ou d’exclusion de quelque manière que ce soit ;
* chercher à appliquer les enseignements tirés de la formation sur l’équité, la diversité et l’anti-oppression dans les activités en cours de votre comité ;
* vous rappeler que l’intersection de l’expérience vécue et de l’identité vécue est différente pour chaque personne ;
* de vous présenter aux réunions avec une préparation appropriée et la volonté d’y participer pleinement ;
* connaître vos tâches, le mandat du groupe, et les politiques relatives à ce qui est attendu des membres ;
* vous acquitter des devoirs et des attentes prévus dans le mandat du comité ;
* accepter de prendre part à une conversation en cas d’inquiétudes concernant votre capacité à remplir vos fonctions ou à répondre aux attentes ;
* être sensible aux différents styles et préférences en matière de communication, y compris à la neurodiversité ;
* faire attention à l’exclusion et aux nombreuses situations qui font que les gens se sentent ou sont exclus ;
* aviser les personnes-ressources ou la personne ou les personnes qui président le comité si vous ne pouvez pas assister à une réunion ;
* préserver la confidentialité des discussions ;
* avoir conscience des conflits d’intérêts possibles, faire preuve d’ouverture à l’égard des conflits d’intérêts pouvant être perçus par les autres et avoir la volonté, au besoin, de vous retirer d’une conversation particulière ou du comité ;
* chercher à participer pleinement : dans la mesure du possible, venir aux réunions avec l’intention d’y participer pleinement ;
* demander de la formation, des éclaircissements et des conseils, au besoin ;
* rechercher l’exactitude et la qualité pour répondre aux attentes convenues ;
* communiquer de manière constructive pour le bien de toutes et tous ;
* comprendre que différentes personnes ont des modes de communication différents ; éviter de tirer des conclusions hâtives quand quelqu’un communique d’une manière qui ne vous est pas familière ;
* participer aux réunions afin de contribuer à leur bon déroulement et qu’elles soient constructives ;
* connaître et respecter les politiques et procédures de l’Église Unie du Canada en matière d’inconduite sexuelle, de conflit d’intérêts, de discrimination, de harcèlement et de violence sur le lieu de travail, de règlement des différends et d’engagement de l’Église en faveur de l’équité.

### Continuer à respecter l’alliance

La secrétaire générale ou le secrétaire général s’engage à faire en sorte que la participation à un comité national soit une relation pleine et entière. Cette alliance est donc créée pour le bien de tout le monde. Il est attendu de chaque membre d’un comité national qu’il respecte activement cette alliance et qu’il veille à ce que tous les membres fassent de même.

La ou les personnes qui président le comité, en collaboration avec le personnel, sont chargées de poursuivre le travail avec les membres du comité en vue de les aider à respecter leur engagement ou à reconnaître qu’ils ne sont plus en mesure de le faire.

Si un membre n’est pas en mesure de remplir ses fonctions ou si sa participation au groupe n’est pas dans l’intérêt du groupe ou du Conseil général, soit :

* le membre du comité peut démissionner volontairement en envoyant une lettre de démission à la ou aux personnes qui président le comité,
* il peut être demandé au membre du comité de démissionner ;
* la personne ou les personnes qui président le groupe peuvent consulter le comité ou l’instance qui a nommé la personne pour réexaminer la nomination du membre.

Si le comportement d’un membre du comité national contrevient à la loi, l’affaire sera portée devant les autorités locales.

En cas de conflits entre les membres du comité national, l’Église suivra le processus de médiation et les procédures approuvées en vigueur.

Les membres du comité s’engagent et acceptent d’entretenir des conversations saines.

### Que se passe-t-il si l’alliance est rompue ?

Si un membre estime que cette alliance a été rompue, il ou elle doit d’abord consulter la personne qui préside le comité pour trouver une solution. Si la personne incriminée est le président ou la présidente du comité, le membre doit consulter la secrétaire générale ou le secrétaire général.

### Engagement envers l’alliance de comportement

Tous les membres des comités nationaux, ainsi que les présidentes et présidents et la secrétaire générale ou le secrétaire général, sont invités à signer un seul exemplaire de la présente alliance à titre d’engagement concret en matière de relations, de responsabilités et d’obligations mutuelles.